

## Préambule

L'ARFA, organisme de formation engagé depuis plus de 30 ans dans l'accompagnement des parcours professionnels, affirme sa volonté de promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion dans l'ensemble de ses activités.

Cette charte s'inscrit :

- Dans le respect des principes de non-discrimination définis par la loi,
- Dans une logique d'amélioration continue,
- Dans une perspective d'accès au Label Diversité.

Elle constitue un cadre partagé pour l'ensemble des collaborateurs, partenaires et bénéficiaires.

## 1- Nos principes fondamentaux

L'ARFA s'engage à :

- Garantir l'égalité de traitement à toutes les étapes du parcours professionnel,
- Lutter contre toute forme de discrimination (origine, sexe, âge, handicap, orientation, religion, situation sociale...),
- Favoriser l'inclusion de tous les publics, notamment les plus éloignés de l'emploi,
- Promouvoir une culture fondée sur le respect, l'écoute et la reconnaissance des singularités.

## 2- Nos engagements opérationnels

### 2.1- Recrutement et accès à l'emploi

L'ARFA s'engage à :

- Fonder ses recrutements exclusivement sur les compétences et aptitudes,
- Diversifier ses canaux de recrutement,
- Rédiger des offres inclusives et non discriminantes,
- Favoriser l'accès à l'emploi de publics variés (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap, publics en insertion...).

### 2.2 Formation et accompagnement

En cohérence avec sa mission, l'ARFA :

- Garantit un accès équitable à la formation,
- Adapte ses dispositifs aux besoins spécifiques des publics,
- Favorise l'insertion et l'évolution professionnelle de chacun,
- Veille aux enjeux de diversité dans les contenus pédagogiques.



## 2.3 Gestion des parcours professionnels

L'ARFA veille à :

- Assurer une gestion des carrières fondée sur des critères objectifs,
- Garantir l'égalité d'accès à la formation, à la promotion et aux responsabilités,
- Favoriser la mixité et la diversité dans les équipes et les fonctions.

## 2.4 Conditions de travail et inclusion

L'ARFA s'engage à :

- Développer un environnement de travail respectueux et inclusif,
- Adapter les postes de travail lorsque nécessaire (handicap, situations spécifiques),
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle,
- Lutter contre toute forme de harcèlement ou comportement inapproprié.

## 2.5 Dispositif d'écoute et de signalement

L'ARFA met en place :

- Un dispositif de signalement confidentiel,
- Une procédure de traitement équitable des situations,
- Des mesures adaptées en cas de discrimination ou de comportement inapproprié.

## 2.6 Sensibilisation et formation interne

L'ARFA s'engage à :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de diversité,
- Former les équipes,
- Lutter contre les stéréotypes et biais inconscients.

## 2.7 Relations avec les partenaires et le territoire

L'ARFA :

- Intègre les principes de diversité dans ses relations avec ses partenaires,
- Favorise les coopérations avec les acteurs de l'insertion,
- Contribue aux politiques publiques en matière d'égalité des chances.

## 3- Gouvernance et pilotage

- Un référent diversité est désigné,
- Un plan d'actions annuel est défini,
- Des indicateurs de suivi sont mis en place (recrutement, accès formation, publics...),
- Un bilan annuel est réalisé.

## 4-Amélioration continue

L'ARFA s'inscrit dans une démarche de progrès :

- Évaluation régulière des pratiques,
- Adaptation des actions,
- Implication des équipes et partenaires.



## 5- Communication

Cette charte :

- Est diffusée à l'ensemble des collaborateurs,
- Est accessible aux bénéficiaires et partenaires,
- Constitue un engagement public de l'ARFA.

Cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration de l'ARFA le 02/06/2026 puis approuvée par le Conseil de perfectionnement du CFA.

Benoît Cayron-Renaux  
*Directeur*

Rachel Seris  
*Présidente*